



81A00

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL du 12 AVRIL 2024

RAPPORT DU PRESIDENT

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Direction Finances

Rapport examiné par la 8^{ème} commission :

Finances, patrimoine départemental, ressources humaines

OBJET :

Budget Primitif 2024 - Eléments de synthèse (CP).

Pièces jointes ou annexes :

Note de présentation brève et synthétique BP 2024 - Maquette budgétaire M57 / M4 - Projet de Budget Primitif 2024

Mes chers collègues,

Lors de notre débat d'orientation budgétaire du 8 mars 2024, les actions prioritaires envisagées par l'assemblée départementale ainsi que les événements extérieurs susceptibles d'influer sur la situation financière de la collectivité vous ont été présentés.

Je sou mets à votre examen, le projet de budget 2024 qui découle de ces orientations. Le présent rapport vise à présenter de manière synthétique les principales dépenses et recettes composant le budget 2024 de la collectivité départementale afin, d'apporter un éclairage sur les actions à conduire et, de mesurer l'impact financier de ces prévisions.

En outre, des rapports particuliers exposent, par secteur, les crédits relevant de la compétence de chacune des commissions.

Le Budget Primitif 2024 subit de plein fouet un effet ciseau avec d'un côté une stagnation des dotations de l'Etat ainsi qu'une diminution des droits de mutation sur les transactions immobilières conséquence de la crise actuelle du secteur de l'immobilier, et de l'autre, la progression de nombreuses dépenses largement impactées par la hausse des coûts de l'énergie, la stagnation de l'inflation à un niveau qui reste élevé ou encore l'effet des dépenses sociales insuffisamment compensées.

Le Budget Primitif 2024 qui vous est présenté s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 386,8 millions d'euros. Comme en 2023, l'année 2024 se caractérise par des incertitudes économiques et sociales marquées par de forts aléas sur les recettes. Avec le produit des Droits de Mutation sur les Transactions Immobilières à titre Onéreux (DMTO) et la TVA, les ressources des Départements sont basées sur des flux économiques confirmant la forte sensibilité des finances départementales à la conjoncture économique; ce qui présente un facteur de risque élevé en cas de crise majeure.

Après une amélioration de la situation financière du Département en 2021 sous l'effet notamment de la progression favorable des recettes immobilières, l'épargne brute devrait poursuivre sa baisse amorcée depuis 2022, conséquence de l'effet ciseau énoncé ci-dessus. Ainsi, l'épargne brute s'est établie à 20,646M€ en 2023. L'épargne nette (ou épargne disponible) après déduction du remboursement en capital de la dette s'élève à 5,353M€ au compte administratif prévisionnel de 2023. Ces capacités d'épargne permettent néanmoins d'absorber l'augmentation importante des dépenses de fonctionnement 2024 de +3,2% par rapport au budget de 2023 notamment au titre des solidarités sociales, tout en portant un programme d'investissement ambitieux de 34,481 millions d'euros sur l'année 2024, à base constante. Ce programme d'investissement s'élève à 69,045M€ après l'intégration du transfert des routes nationales au 1^{er} janvier 2024.

Malgré les contraintes budgétaires, la collectivité est guidée par son souci de l'action publique au travers de la mise en œuvre d'ambitions notables. Ce budget donne également un élan aux politiques territoriales et au développement durable par le soutien des enjeux autour des énergies renouvelables, de l'eau, de l'alimentation et de l'agriculture. La contrainte environnementale est tellement forte qu'elle continuera à

s'inscrire comme une culture collective de notre collectivité.

Ainsi, le Département poursuit donc son rôle de chef de file en matière de solidarité en apportant son soutien indéfectible aux publics fragiles. Le budget 2024 de l'action sociale avoisinera les 156,5 millions d'euros. Des actions phares, associées à un pilotage ajusté, seront notamment menées pour renforcer la politique de prévention au service de la protection de l'enfance, pour développer l'habitat inclusif et les résidences autonomie, pour accompagner le renforcement des services d'aide et d'accompagnement à domicile du territoire et ainsi répondre aux situations de fragilité sociale dans tous les domaines.

Le Département s'inscrit dans une politique ambitieuse en matière d'infrastructures avec notamment le chantier de la RN 124 repris en maîtrise d'ouvrage directe et le transfert des Routes Nationales (RN), à compter du 1^{er} janvier 2024, ouvert par la Loi 3 DS.

La collectivité départementale apporte également son soutien réactif et rationalisé aux collègues et à la restauration de qualité.

Elle prévoit la pérennisation des Centres Départementaux de Santé existants avec une optique d'efficacité budgétaire.

Le secteur associatif est également une préoccupation majeure de la collectivité qui participe ainsi activement au développement des territoires tout en maintenant un cadrage budgétaire rigoureux.

La préparation budgétaire 2024 va dans le sens d'une recherche constante d'efficacité et d'optimisation budgétaire pour maintenir la santé financière de la collectivité et dégager ainsi des marges de manœuvre. Pour atteindre ces objectifs ambitieux, la collectivité propose notamment la mise en place d'une politique de Ressources Humaines restrictive (réduction du nombre d'ETP, du nombre de renforts,...) ainsi que le report de certains investissements compte tenu de la baisse de l'autofinancement de la collectivité.

La collectivité veut, par ailleurs, s'inscrire dans l'économie des ressources et la modération dans les dépenses. Dans ce contexte contraint, c'est une pratique consciente et délibérée de fonctionner avec moins, de réduire le gaspillage et de faire preuve de prudence dans la consommation et la gestion des ressources matérielles, financières et environnementales. Cela encourage à mobiliser toujours plus la créativité et les initiatives pour favoriser la transition vers des pratiques plus frugales et durables au service de la collectivité.

1. La présentation du contexte du Budget Primitif 2024 :

Cette année 2024 commence dans un environnement économique fortement conditionné par les effets de la crise économique.

Dans ce contexte, la prudence est de rigueur à tous les niveaux au niveau des évaluations de ressources et de la maîtrise des dépenses.

Les principales mesures inscrites en loi de finances 2024 intéressant les Départements ont été décrites dans le rapport relatif aux orientations budgétaires.

2. La présentation des crédits par nature :

2.1 Les dépenses :

DEPENSES, (mouvement réels) en €	BP+BS+ virements 2023	BP 2024	Évolution 2024/2023	
FONCTIONNEMENT	278 827 157	287 745 817	+8 918 660	3,2%
INVESTISSEMENT	74 572 843	99 054 183	+24 481 183	+32,8%
TOTAL DEPENSES	353 400 000	386 800 000	+33 400 000	+9,5%

2.1.1. Les dépenses de fonctionnement :

Comme les années passées, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est un objectif prioritaire pour le Département du Gers. Malgré cela, ces dépenses progressent inévitablement pour faire face aux crises et venir en appui aux publics en difficulté. Les évolutions s'expliquent également par l'augmentation du coût de l'énergie et l'impact de l'inflation sur les achats de la collectivité.

La section de fonctionnement intègre pour 80% de son montant d'une part, les dépenses d'action sociale dont le volume 2024 s'établit à 156,458M€ et d'autre part, les dépenses de personnel dont le volume avoisine les 73,896M€¹. Ainsi, les dépenses réelles de la section de fonctionnement sont portées au budget primitif à environ 287,746M€, en dépenses réelles, tous budgets confondus.

La section de fonctionnement, au-delà des charges courantes liées à l'exercice de l'activité des services départementaux (frais de personnel, de logistique, acquisition de fournitures...), permet de remplir les politiques publiques qui incombent à la collectivité départementale au travers de l'action sociale (Allocations Sociales : APA, RSA, PCH, prise en charge de frais d'hébergement des personnes âgées, des personnes handicapées, des enfants...), de l'entretien des routes, des contributions versées pour le fonctionnement des collèges gersois et du Service d'Incendie et de Secours Départemental, pour l'essentiel. Le SDIS bénéficiera d'une dotation en fonctionnement en progression de +3% par rapport à celle attribuée en 2023, soit +275 500€. La contribution ordinaire 2024 s'établira ainsi à 9 461 000€ prévoyant une progression de +3% par an sur la période.

- En matière d'action sociale :

Le budget de fonctionnement 2024 de l'action sociale s'élève à 156,458M€. Les dépenses nettes sont en progression de +11,16% par rapport au Compte Administratif prévisionnel de 2023, comme le montre le tableau suivant :

¹ Hors rémunérations des assistants familiaux, y compris masse salariale et autres dépenses de personnel.

Dépenses	CA 2022	CA 2023	Evol CA 2023/ CA 2022 en €	Evol CA 2023/ CA 2022 en %	BP 2024	Evol BP 2024 / CA 2023 en €	Evol BP 2024 / CA 2023 en %
Direction Enfance et Famille	34 635 563	40 929 816	6 294 253	18,17%	43 788 309	2 858 493	6,98%
Direction Insertion et Solidarités Actives	27 325 482	28 608 838	1 283 356	4,70%	30 255 888	1 647 050	5,76%
Direction Politiques de l'Autonomie	74 614 689	76 193 636	1 578 947	2,12%	82 238 653	6 045 017	7,93%
Direction Action Sociale Territoriale	136 748	151 792	15 043	11,00%	163 400	11 608	7,65%
Direction Gestion Coordination	77 751	17 105	-60 646	-78,00%	12 000	-5 105	-29,85%
Total dépenses de Fonctionnement	136 790 234	145 901 188	9 110 954	6,66%	156 458 250	10 557 062	7,24%

Recettes

Direction Enfance et Famille	2 149 164	1 563 924	-585 240	-27,23%	1 129 705	-434 219	-27,76%
Direction Insertion et Solidarités Actives	12 258 022	12 186 494	-71 528	-0,58%	11 151 710	-1 034 784	-8,49%
Direction Politiques de l'Autonomie	20 021 404	24 965 583	4 944 179	24,69%	25 030 817	65 234	0,26%
Total Recettes de Fonctionnement	34 428 591	38 716 001	4 287 411	12,45%	37 312 232	-1 403 769	-3,63%

Total Dépenses nettes	102 361 643	107 185 186	4 823 543	4,71%	119 146 018	11 960 832	11,16%
------------------------------	--------------------	--------------------	------------------	--------------	--------------------	-------------------	---------------

Les principales dépenses composant l'action sociale départementale sont la protection de l'enfance (43,788M€), le soutien à la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap et des personnes âgées dépendantes (82,239M€) ainsi que la lutte contre la pauvreté et l'insertion (30,256M€). Les principales actions du Département s'organisent autour de :

-L'enfance qui présente un budget en forte hausse en 2024, soit environ +7% ; cette évolution s'inscrit dans la même dynamique que celle constatée sur l'ensemble du territoire national. Tels que décrit lors du DOB, l'objectif du Département est de renforcer la politique de prévention au service de la protection de l'enfance.

-L'action du Département à destination des EHPAD en raison de leur situation d'extrême fragilité, liée notamment à l'augmentation des coûts (énergie, aliments, RH) conduit la collectivité à augmenter les tarifs de 5% et à procéder à des revalorisations salariales entre +1,5% et +1,7%.

-L'hébergement et l'accueil des personnes handicapées est également une mission centrale qui enregistre une revalorisation des tarifs des établissements de +2% incluant les mesures SEGUR² pour les personnels socio-éducatifs ; cette mesure n'ayant pas été compensée par la CNSA³.

- Les publics fragiles sont une des principales cibles du département au travers des Allocations individuelles de Solidarité (APA, RSA et PCH) qui représentent un volume de 72,775M€ en dépenses brutes 2024. Elles poursuivent leur croissance avec un reste à charge pour la collectivité qui passe de 37,6M€ en 2023 à 42,9M€ en estimation 2024. L'évolution de l'APA à domicile et en établissement s'explique notamment par l'augmentation des tarifs et la revalorisation du point GIR. Les allocations RSA sont affichées en augmentation de 1,375M€ (soit +5,3% par rapport au CA 2023 prévisionnel) pour tenir compte de l'effet prix, de la hausse du SMIC, et de l'augmentation du nombre de bénéficiaires dans un contexte économique incertain. La Dépense de PCH poursuit sa forte progression avec une évolution avoisinant les +12% (+1,325M€). Celle-ci est la

² SEGUR il s'agit du SEGUR de la santé qui a donné lieu a une loi, est concerné le personnel paramédical et non soignant.

³ CNSA Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

conséquence de l'évolution du nombre de bénéficiaires en hausse constante depuis 5 ans ainsi que de l'impact de l'effet prix.

-Enfin, dans le domaine des politiques de l'Autonomie, il convient également de citer des orientations phares de la collectivité notamment dans les domaines de **l'habitat inclusif et du développement des résidences autonomie** ; sachant qu'un des enjeux 2024 sera également **la mise en œuvre de la réforme des services autonomie**.

- **En matière de dépenses de personnel :**

Après une période de relative stabilité de 2016 à 2019 avec des évolutions oscillant entre 0,1% et 1%, la masse salariale enregistre à partir de 2020 des évolutions plus importantes, passant de +3,5% au compte administratif 2020 à +10,5% au compte administratif prévisionnel de 2023 sous l'effet notamment des besoins en personnel découlant du secteur social, des recrutements au titre de l'activité du Centre Départemental de Santé, des mesures d'augmentation de la valeur du point des fonctionnaires, de la progression des dépenses de masse salariale des assistants familiaux ; ces dernières s'établissant à 8,980M€ en 2019 et à 12,668M€ en 2023 (réalisé), soit +3,688M€ sur une période de 4 ans marquant ainsi la forte progression du nombre des placements dans le secteur de l'enfance.

La masse salariale totale avoisine les 84,672M€ en 2024 dont 71,183M€ déduction faite de la paie des assistants familiaux qui s'établit à 13,489M€. On notera que l'impact RH du transfert des Routes Nationales n'est évalué qu'à 450K€ au titre de 2024 compte tenu des mises à disposition des personnels par l'Etat au cours de ce premier exercice.

Le budget 2024 propose une stratégie de restriction de la masse salariale sans précédent pour atteindre l'équilibre budgétaire. Ainsi, la masse salariale (hors assistants familiaux et transfert RN) passe de 71,300M€ au budget 2023 (BP+DM) à 70,733M€ au BP 2024. Plusieurs leviers sont actionnés afin de maîtriser la dépense RH sur l'exercice 2024. Ces mesures doivent permettre de couvrir la dépense obligatoire sans augmentation du volume de crédits par rapport à 2023 hors dépenses afférentes au transfert des routes nationales. Les principaux leviers ont été décrits lors du Débat sur les Orientations Budgétaires, il s'agit notamment de :

- la diminution de 50% de la volumétrie des contractuels non permanents et des apprentis qui passent d'une enveloppe de 1,8M€ en 2023 à 0,9M€ en 2024,
- de la suppression de 15 postes permanents,
- de l'application systématique d'un délai de carence de 3 mois entre un départ et une arrivée sur un poste, sauf pour les métiers exposés (cuisiniers dans les collèges et travailleur-se-s Sociaux Enfance) où ce délai est ramené à 1 mois.

- **Un soutien réactif et rationalisé aux collèges :**

Le Département conforte sa politique en faveur d'une alimentation de qualité dans les restaurants scolaires de ses collèges et adopte une charte qui permet de poser une définition de la restauration de qualité partagée et mesurable en fixant un cadre d'orientations entre le Département et les collèges. L'un des objectifs est notamment

d'atteindre, d'ici 2025, un approvisionnement en produits de qualité (60% de denrées biologiques, 60% de denrées locales et 70% de denrées durables). Dans ce cadre, est également proposée en 2024 l'expérimentation à la centralisation des achats de denrées alimentaires pour 4 établissements financée par un prélèvement sur les recettes des services d'hébergement et de restauration et l'absence de versement aux expérimentateurs du dispositif d'aide au financement pour l'achat de produits locaux, de qualité et biologiques initié en 2023. Par ailleurs, le soutien aux EPLE ne se limite pas aux seuls instruments financiers : des interventions logistiques, techniques voire dans le champ éducatif demeurent importantes. Le Département intervient également dans le domaine du numérique au service des collèges. En matière de fluides, le département poursuit également l'intégration de collèges volontaires dans les marchés « énergie » du Département, 3 collèges pour l'électricité et 1 pour le gaz ont bénéficié de ce dispositif depuis le 1er janvier 2023. Pour rappel, la possibilité est désormais ouverte à tous les EPLE d'intégrer les marchés « énergie » du Département ou d'adhérer directement au groupement d'achat en tant que nouveau membre avant le lancement du marché public spécifique de consommation pour 2025.

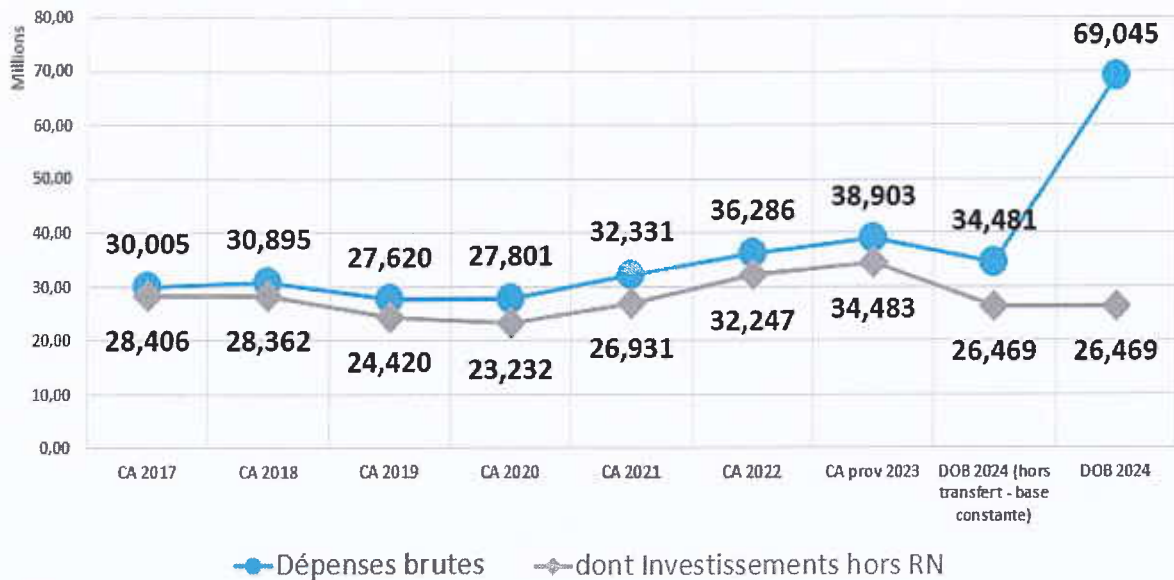
2.1.2. Les dépenses d'investissement (hors dette):

L'investissement, hors dette et hors transfert des RN au 1^{er} janvier 2024, avoisine les 34,481M€⁴, à base constante, en crédits de paiement. Le compte administratif prévisionnel de 2023 devrait s'établir, quant à lui, à 38,903M€. Cette réduction du niveau d'investissement entre ces deux exercices est liée à la réduction des capacités d'autofinancement de la collectivité.

Le niveau des dépenses d'investissement 2024 (CP) après intégration du transfert des routes Nationales s'élève à 69,04M€, hors dette, résultats reportés et équilibre des budgets annexes: Sur cette dotation, 63,21M€ relèvent d'une gestion pluriannuelle en AP/CP et 5,83M€ correspondent à des investissements annuels.

⁴ A base constante, c'est-à-dire y compris la participation du Département à la RN124 sur la base de son taux de concours.

Dépenses d'équipement



Au titre des Autorisations de Programme (AP) qui sont la traduction des engagements pluriannuels d'investissement de la collectivité, l'ajustement proposé dans le cadre du budget primitif 2024 avoisine les +28,241M€ (AP nouvelles et ajustement des AP antérieures compris). Cet ajustement comprend notamment 19,371M€ au titre de la direction des déplacements et des infrastructures.

Ainsi, le stock des Autorisations de Programme en cours est porté à 257,072 millions d'euros (cf rapport particulier sur les AP/AE). Sur ce stock, 202,678M€ concernent la direction des déplacements et des infrastructures.

Le vote du budget s'effectue par chapitre budgétaire exprimant une nature de dépense. Le tableau suivant présente les dépenses réelles par chapitre, tous budgets confondus :

Chapitres en €	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP+BS+ virements 2023	Budget Primitif 2024	Évolution 2024/2023	
002	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	537 250	633 826	+96 576	+18,0%
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (1)	21 698 763	22 711 858	+1 013 095	+4,7%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (hors dépenses de personnel au titre du RSA et de l'APA) (4)	82 365 361	82 670 925	+305 564	+0,4%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS (versement impôts, prélèvement au titre des DMTO...)	6 495 900	5 529 530	-966 370	-14,9%
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE (A.P.A.) y compris dépenses de personnel (2) (4)	34 843 559	36 934 537	+2 090 978	6,0%
017	RSA y compris dépenses de personnel (3) (4)	29 778 448	29 912 550	+134 102	+0,5%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (5)	99 705 935	105 503 136	+5 797 201	+5,8%
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	206 717	205 000	-1 717	-0,8%
66	CHARGES FINANCIERES	2 080 050	2 967 550	+887 500	+42,7%
67	CHARGES SPECIFIQUES (annulation de titres,...) (6)	131 659	73 820	-57 839	-43,9%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS (7)	983 515	603 085	-380 430	-38,7%
FONCTIONNEMENT		278 827 157	287 745 817	+8 918 660	+3,2%

Les charges de fonctionnement absorbent 75% des dépenses totales, dont principalement les dépenses d'action sociale, salariales, de participation au fonctionnement des SDIS et au fonctionnement des collèges ainsi que celles d'entretien courant des routes départementales.

(1) **Sur le chapitre 011 « charges à caractère général »** sont inscrites les dépenses de fonctionnement et d'équipement courant, y compris celles nécessaires à la réalisation des missions relevant des compétences du département pour un montant de 22,712M€.

(2) **Le chapitre 016 « Allocation Personnalisée d'Autonomie »** qui retrace les dépenses relatives à l'APA, s'établit, au total, à 36,935M€. Les dépenses inscrites sur ce chapitre regroupent les allocations à verser aux bénéficiaires de l'APA, ainsi que les dépenses de personnel (masse salariale, formation, déplacements et missions). Les allocations seules avoisinent les 35,402M€ (contre 33,304 M€ au compte administratif 2023, soit une progression de +5,9%).

(3) **Sur le chapitre 017 « Revenu de Solidarité Active »** sont inscrits 29,913M€. Les

dépenses positionnées sur ce chapitre regroupent les allocations à verser aux bénéficiaires du RSA, les dépenses liées à la réalisation du plan départemental d'insertion ainsi que les dépenses de personnel (masse salariale des personnels affectés à cette mission, formation, déplacements et missions). Les allocations versées représentent une somme de 27,200M€ (contre 25,825M€ au compte administratif 2023, soit une progression estimée à +5,3%).

(4) **L'enveloppe 2024 affectée à la masse salariale inscrite sur les chapitres 012, 016 et 017 s'établit à 84,672M€** dont 13,489M€ au titre de la paie des assistants familiaux. La masse salariale déduction faite de la paie des assistants familiaux, s'établit à 71,183M€ (dépenses inscrites sur les chapitres 012, 016 et 017)⁵ ; ce montant est ramené à 70,733M€ déduction faite de l'impact du transfert des RN en 2024. Ainsi, cette masse salariale 2024 est en baisse par rapport aux crédits inscrits au budget 2023 qui s'établissaient à 71,300M€. Cette réduction s'inscrit dans la mise en œuvre du plan RH développé lors du débat sur les orientations budgétaires.

(5) **Le chapitre « 65 » « autres charges de gestion courante**», doté de 105,503M€, comprend, pour l'essentiel, les interventions du département en direction de tiers (aides à la personne, frais de séjour et d'hébergement, contributions obligatoires, participations, subventions de fonctionnement versées...). Ce poste de dépenses intègre notamment les dépenses sociales au titre des frais de séjour et d'hébergement (58,357M€ au BP 2024 contre 54,605M€ au CA 2023, soit +6,9%) et de la prestation de compensation du handicap (12,453M€ au BP 2024 contre 11,113M€ au CA 2023, soit environ +12%).

(6) L'instruction comptable M57 réduit l'utilisation du chapitre 67 nouvellement libellé « charges spécifiques » aux seules opérations comptables suivantes : titres annulés sur exercices antérieurs, valeurs comptables des immobilisations cédées, neutralisations comptables.

(7) **Ce chapitre 68** prévoit l'inscription d'une dotation de 0,603M€ au titre de la politique de provisionnement de la collectivité.

⁵ Dépenses inscrites sur les articles 621, 64, 631, 633 des chapitres 012, 016 et 017

Chapitres en €	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP+BS+ virements 2023	Budget Primitif 2024	Évolution 2024/2023	
001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	18 536 688	15 701 468	-2 835 220	-15,3%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (1)	15 295 000	13 500 000	-1 795 000	-11,7%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES -SAUF 204- (études...) (2)	2 438 799	2 238 422	-200 377	-8,2%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (3)	11 109 565	9 304 967	-1 804 598	-16,2%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (acquisitions...) (2)	4 445 380	6 082 896	+1 637 516	+36,8%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (travaux en cours...) (2)	21 305 578	51 980 447	+30 674 869	+144,0%
26	PARTICIPATIONS CREANCES RATTACHEES	1 281 191	93 397	-1 187 794	-92,7%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (prêts...)	140 642	152 586	+11 944	+8,5%
458	OPERATIONS SOUS MANDAT	20 000	0	-20 000	-100,0%
INVESTISSEMENT		74 572 843	99 054 183	+24 481 340	+32,8%
DEPENSES TOTALES en mouvements réels, tous budgets confondus, en euros		353 400 000	386 800 000	+33 400 000	+9,5%

Les dépenses d'investissement sont constituées, pour l'essentiel, de dépenses d'équipement direct (immobilisations), de subventions versées à des tiers (chapitre 204) et du remboursement du capital de la dette (chapitre 16).

Au budget primitif de 2024, les crédits de paiement affectés à l'investissement s'établissent à 99,054M€. L'investissement, hors dette, résultats et équilibre des budgets annexes, s'élève à 69,04M€ (chapitres 16, 001 et exclus).

- (1) Le chapitre 16 « emprunt et dettes assimilées » est doté de 13,50M€ en 2024 (15,295M€ au budget 2023), correspond au remboursement du capital de la dette.
- (2) Les chapitres 20 (hors 204), 21 et 23 correspondent respectivement aux immobilisations incorporelles (frais d'études, ...), corporelles (acquisitions..) et en cours (travaux...). L'ensemble de ces postes représente une enveloppe de 60,302M€ en 2024 (28,190M€ en 2023). Cette progression importante s'explique par le transfert des RN au Département à compter du 1^{er} janvier 2024.
- (3) Le chapitre 204 « subventions d'équipement versées », doté de 9,305M€ retrace les subventions d'équipement allouées par le département à des tiers (communes et intercommunalités, État,...).

2.2 Les recettes :

RECETTES, (mouvements réels) en €	BP+BS+ virements 2023	BP 2024	Évolution 2024/ 2023	
FONCTIONNEMENT	306 878 413	310 611 562	+3 733 149	+1,2%
INVESTISSEMENT	46 521 587	76 188 438	+29 666 851	+63,8%
TOTAL RECETTES	353 400 000	386 800 000	+33 400 000	+9,5%

Il convient de noter que le Budget Primitif 2024 prend en compte, par anticipation sur le vote du compte administratif 2023, les résultats de la gestion précédente. Les résultats reportés de l'exercice 2023 figurent sur les comptes 1068, 001 et 002.

Le résultat de clôture de l'exercice 2023, après couverture du déficit d'investissement avoisine les 11,917M€ (tous budgets confondus), tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

en milliers d'€	2020	2021	2022	2023
Résultat net de clôture	14 635	25 928	18 926	11 917

Pour permettre le financement du programme d'investissement 2024, le recours à l'emprunt prévisionnel est arrêté à 26,30M€ en 2024 contre 15,20M€ en 2023. L'annuité de la dette 2024 s'élève à 16,13M€ dont 13,50M€ au titre du remboursement du capital et 2,63M€ d'intérêts de la dette. L'écart entre la mobilisation d'un nouvel emprunt (26,30M€) et le remboursement en capital de la dette (13,50M€) conduira ainsi à une augmentation du stock de la dette de +12,80M€ ; ce dernier s'établissant ainsi à 134,662M€ au 31/12/2024.

Les prévisions de recettes proposées au budget primitif sont présentées dans le tableau suivant.

DETAIL DES RECETTES PAR NATURE (tous budgets)

<i>en euros (mouvements réels)</i>	CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024	Evolution BP 2024 / CA 2023	
Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	286 248 623	306 873 102	309 654 660	310 611 562	956 902	+0,3%
IMPOTS ET TAXES (comptes 73*)	180 887 469	190 628 131	186 700 759	198 181 966	11 481 207	+6,1%
dont						
Fraction TVA compensatoire TFPB-Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	53 382 582	58 496 833	60 093 792	62 450 000	2 356 208	+3,9%
CVAE-Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	6 699 468	6 726 030			0	
Fraction TVA compensatoire CVAE			7 703 491	8 050 000	346 509	+4,5%
DMTO-Droits de Mutation à Titre Onéreux	35 752 833	37 042 276	28 607 021	25 700 000	-2 907 021	-10,2%
TSCA-Taxe Sur les Conventions d'Assurance	39 126 449	41 192 119	43 916 936	45 555 000	1 638 064	+3,7%
FNGIR-Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	5 778 954	5 778 954	5 778 954	5 778 954	0	0,0%
TICPE-Taxe Intérieur de Consommation sur les Produits Energétiques	12 395 067	12 476 465	12 426 930	21 862 012	9 435 082	+75,9%
Fonds de péréquation DMTO	14 669 651	14 534 869	15 028 679	16 055 000	1 026 321	+6,8%
Fonds de péréquation CVAE	467 540	416 194			0	
DCP-Dispositif de Compensation Péréquée (frais de gestion TFPB)	6 561 937	6 747 858	6 690 994	6 823 000	132 006	+2,0%
Fraction de TVA supplémentaire (250M€)	1 399 353	1 535 906	1 456 366	1 430 000	-26 366	-1,8%
Autres produits de fiscalité	4 653 634	5 680 628	4 997 597	4 478 000	-519 597	-10,4%
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (comptes 74*)	79 500 855	80 265 638	84 536 591	88 686 392	4 149 801	+4,9%
dont						
DGF-Dotation Globale de Fonctionnement	44 584 128	44 629 388	44 491 306	44 400 200	-91 106	-0,2%
DGD-Dotation Générale de Décentralisation	1 701 076	1 986 830	1 701 076	1 701 076	0	0,0%
FMDI-Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion	1 235 183	1 177 416	1 254 596	1 180 000	-74 596	-5,9%
Compensations fiscales (dont DCRTP-Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle)	9 262 329	9 262 677	9 197 638	9 128 764	-68 874	-0,7%
Dotations CNSA-Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie	16 841 440	18 071 378	22 013 171	22 768 807	755 637	+3,4%
FCTVA-Fonds de Compensation de la TVA fonctionnement	179 128	174 272	153 986	306 500	152 514	+99,0%
Participations Etat	2 947 329	1 796 275	1 772 802	5 024 970	3 252 169	+183,4%
Participations Région	482 959	504 514	591 702	513 359	-78 343	-13,2%
Participations autres collectivités	798 317	1 066 615	1 142 164	1 462 821	320 657	+28,1%
Participations autres organismes	742 478	756 883	816 382	922 750	106 368	+13,0%
Fonds européens	726 488	839 390	1 011 769	371 355	-640 414	-63,3%
Autres participations			390 000	905 790	515 790	+132,3%
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (comptes 75*)	8 632 389	7 094 765	15 586 811	8 403 998	-7 182 813	-46,1%
dont						
Subventions d'équilibre des budgets annexes	826 046	3 083 793	2 358 645	3 711 550	1 352 905	+57,4%
Reprise mise en réserve DMTO			8 000 000		-8 000 000	
Recouvrement de dépenses d'aide sociale	3 432 932	2 733 813	3 610 825	2 902 500	-708 325	-19,6%
Recouvrement des indus d'insertion et d'aide sociale	3 343 407	693 480	644 883	573 510	-71 373	-11,1%
Revenu des immeubles	192 043	220 874	235 350	245 737	10 387	+4,4%
Autres produits 75*	837 961	362 806	737 108	970 701	233 593	+31,7%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	14 635 190	25 855 056	18 926 426	11 958 511	-6 967 915	-36,8%
ATTENUATIONS DE CHARGES (chapitre 013)	110 417	149 045	128 031	94 400	-33 631	-26,3%
PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (comptes 70*)	1 543 380	1 793 601	2 818 998	2 716 610	-102 388	-3,6%
PRODUITS FINANCIERS (comptes 76*)	336	381	538	0	-538	-100,0%
PRODUITS SPECIFIQUES (comptes 77*)	765 582	588 223	365 133	10 962	-354 171	-97,0%
dont						
Produits des cessions d'immobilisations (compte 775, uniquement en réalisation)	252 477	400 603	278 303		-278 303	
Autres produits spécifiques	513 105	187 619	86 830	10 962	-75 868	-87,4%
REPRISES SUR PROVISIONS (comptes 78*)	173 004	498 262	591 371	558 722	-32 649	-5,5%

<i>en euros (mouvements réels)</i>	CA 2021	CA 2022	CA 2023 prévisionnel	BP 2024	VARIATION 2024/2023	
Recettes Réelles d'Investissement (RRI)	34 940 025	42 598 817	45 336 249	76 188 438	30 852 189	+68,1%
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (chapitre 10) dont	15 590 858	19 899 355	22 749 900	20 266 668	-2 483 232	-10,9%
Excédents de fonctionnement affectés à l'investissement (1068)	12 256 121	16 019 572	18 536 688	15 701 468	-2 835 220	-15,3%
FCTVA-Fonds de Compensation de la TVA investissement	3 334 737	3 879 783	4 213 211	4 565 200	351 989	+8,4%
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (chapitre 13) dont	4 870 852	6 755 548	6 730 289	27 905 919	21 175 630	+314,6%
DDEC-Dotation Départementale d'Equipe-ment des Collèges	1 252 923	1 252 923	1 252 923	1 252 923	0	0,0%
DSID-Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements	1 543 968	539 987	858 789	2 217 023	1 358 234	+158,2%
Amendes de radars automatiques	583 311	584 132	583 631	590 000	6 369	+1,1%
Subventions Etat	260 157	2 235 079	2 298 158	14 149 056	11 850 898	+515,7%
Subventions Région	410 121	777 619	131 986	8 568 153	8 436 167	+6391,7%
Subventions autres collectivités	806 083	550 232	609 462	1 123 764	514 302	+84,4%
Subventions autres organismes	14 289	491 836	5 534	5 000	-534	-9,6%
Fonds européens		323 741	989 806	0	-989 806	-100,0%
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES (chapitre 16) dont	14 000 000	15 000 000	15 200 000	26 300 000	11 100 000	+73,0%
Emprunt classique	14 000 000	15 000 000	15 200 000	26 300 000	11 100 000	+73,0%
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	261 477	388 472	537 250	592 034	54 783	+10,2%
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION (chapitre 024, uniquement en prévision)				995 901	995 901	
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (chapitre 204)			13 416	21 816	8 400	+62,6%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (chapitre 21)		1 925	918	3 000	2 082	+226,7%
IMMOBILISATIONS EN COURS (chapitre 23)	30 685	53 976			0	
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (chapitre 27)	186 154	499 541	104 476	103 100	-1 376	-1,3%
Total Recettes Réelles	321 188 648	349 471 919	354 990 909	386 800 000	31 809 091	+9,0%

3. La présentation des crédits par fonction :

Avec 186,948 M€, l'action sociale et la santé (*fonction 4, y compris les dépenses de personnel*) représente 48,3% du budget total.

<i>Fonctions en €</i>		Dépenses	Recettes
0	SERVICES GENERAUX	34 179 764	261 155 046
1	SECURITE	9 510 305	84 544
2	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	13 907 425	1 697 005
3	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	8 425 258	225 620
4	SANTE ET ACTION SOCIALE	185 035 630	40 920 475
5	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	1 423 630	154 000
6	ACTION ECONOMIQUE	6 204 277	1 943 334
7	ENVIRONNEMENT	5 257 712	2 721 268
8	TRANSPORTS	22 617 434	355 888
Budget du Pôle Thermal et de l'autodrome de Nogaro gérés en M4 (pas de fonction)		1 184 382	1 354 382
TOTAL Section Fonctionnement		287 745 817	310 611 562
0	SERVICES GENERAUX	32 046 668	47 262 240
1	SECURITE	200 000	0
2	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	3 935 060	2 257 353
3	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	1 520 476	308 883
4	SANTE ET ACTION SOCIALE	1 912 474	147 904
5	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	3 683 088	0
6	ACTION ECONOMIQUE	579 068	132 513
7	ENVIRONNEMENT	2 356 969	853 747
8	TRANSPORTS	52 166 222	24 741 640
Budget du Pôle Thermal et de l'autodrome de Nogaro gérés en M4 (pas de fonction)		654 158	484 158
TOTAL Section Investissement		99 054 183	76 188 438
DEPENSES TOTALES <i>en mouvements réels, tous budgets confondus, en euros</i>		386 800 000	386 800 000

4. La présentation des crédits par budget:

Les résultats prévisionnels de la clôture comptable 2023 sont inscrits, par anticipation sur le vote du compte administratif, dès le budget primitif, sur chacun des budgets. L'affectation de ces résultats sera définitivement validée après le vote du compte administratif, telle que le prévoit la réglementation.

Au terme de la gestion 2023, les résultats se présentent par budget ainsi qu'il suit :

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		INVEST.
		Déficit 002	Excédent 002	Déficit 001	Excédent 001	Besoin de financement (Art 1068)
01	BUDGET PRINCIPAL		27 035 590,89	15 165 671,99		15 165 671,99
47	SATESE	89 029,70			89 029,70	
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES		325 560,89	325 560,89		325 560,89
51	POLE THERMAL	403 018,84			361 226,65	
54	LABO VETERINAIRE EAUX ET SOLS	141 777,44			141 777,44	
57	AUTODROME NOGARO		210 923,25	122 331,15		122 331,15
58	CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE		87 904,07	87 904,07		87 904,07
	TOTAL :	633 825,98	27 659 979,10	15 701 468,10	592 033,79	15 701 468,10

Les résultats excédentaires de fonctionnement de l'exercice 2023, d'un montant global de 27 659 979,10 €, sont affectés, de façon anticipée, à la couverture des déficits d'investissement pour un montant de 15 701 468,10 € et à la section de fonctionnement pour le solde (11 958 511 €) tel que cela est exposé dans le tableau suivant.

Affectation des résultats excédentaires de fonctionnement				
27 659 979,10 €				
		Fonctionnement (compte 002 R)	Investissement (compte 1068)	Total
01	BUDGET PRINCIPAL	11 869 918,90	15 165 671,99	27 035 590,89
49	ESPACES NATURELS SENSIBLES ET CAUE	0,00	325 560,89	325 560,89
57	AUTODROME NOGARO	88 592,10	122 331,15	210 923,25
58	CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	0,00	87 904,07	87 904,07
	TOTAL :	11 958 511,00	15 701 468,10	27 659 979,10

Le tableau suivant présente la répartition des dépenses et des recettes par budget. Le budget principal représente à lui seul 97,5% des dépenses.

Les virements nécessaires à l'équilibre des budgets annexes s'établissent à 3 711 550 €. Ils se traduisent par l'inscription d'une dépense sur le budget principal et de recettes du même montant sur les budgets annexes.

FONCTIONNEMENT en €	Dépenses	Recettes	Dont :	virements d'équilibre
01 - BUDGET PRINCIPAL	280 350 545	302 442 310	Dépense	3 711 550
47 – SATESE	865 132	896 132	Recette	434 877
49 - ESPACES NATURELS ET CAUE	1 107 657	1 468 636	Recette	962 636
51 - POLE THERMAL	945 790	1 015 790		
54 - LABO VETERINAIRE EAUX SOLS	1 572 956	1 618 957	Recette	915 697
57 - AUTODROME NOGARO	238 592	338 592		
58 – CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	2 665 145	2 831 145	Recette	1 398 340
Total Fonctionnement	287 745 817	310 611 562		
INVESTISSEMENT en €	Dépenses	Recettes		
01 - BUDGET PRINCIPAL	96 654 240	74 562 475		
47 – SATESE	123 230	92 230		
49 - ESPACES NATURELS ET CAUE	1 155 374	794 394		
51 - POLE THERMAL	431 827	361 827		
54 - LABO VETERINAIRE EAUX SOLS	193 277	147 277		
57 - AUTODROME NOGARO	222 331	122 331		
58 – CENTRE DEPARTEMENTAL DE SANTE	273 904	107 904		
Total Investissement	99 054 183	76 188 438		
Total général	386 800 000	386 800 000		

S'agissant des opérations d'ordre liées, pour l'essentiel, aux virements entre sections et à l'amortissement des immobilisations, elles s'équilibrent, en dépenses et en recettes, à la somme de 32 151 590,60 €; ainsi, le budget total, avec ces opérations d'ordre, est fixé à 418 951 590,60 €.

Une actualisation des provisions comptables est prévue au Budget Primitif 2024 pour tenir compte de la réalité des risques comptables constatés par la collectivité. La politique de provisionnement a été présentée au Conseil Départemental du 16/04/2021. Les provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisées quant à leur objet, dont la réalisation est incertaine, mais que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Ainsi il est proposé d'une part, une dépense de 603 085€ sur le compte 68 « dotations aux amortissements et provisions » et d'autre part, une recette de fonctionnement sur le compte 78 « reprises sur amortissements et provisions » de 558 722€. Ces ajustements concernent :

-La dépréciation des actifs circulants pour 457 268€ en dépenses (compte 6817) et 449 325€ en recettes (compte 7817) au budget principal, et pour 23 817€ en dépenses et 19 397€ en recettes au budget annexe du laboratoire vétérinaire, des eaux et des sols.

Le retard de paiement fait porter un risque sur le recouvrement de la créance. Il se traduit comptablement par la constatation d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers ce qui contribue à donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la collectivité.

-Les risques pour maladies professionnelles, accidents du travail et capital décès sont inscrits pour 113 000€ en dépenses (compte 6815) et 90 000€ en recettes (compte 7815), au budget principal.

- les risques liés aux contentieux font l'objet d'une inscription de 9 000€ (compte 6815), sur le budget principal.

Le solde des provisions, ainsi corrigé des inscriptions prévues au BP 2024 sur les comptes de dépenses (68) et de recettes (78), s'établit ainsi à **1 033 878€** se déclinant ainsi qu'il suit :

-Budget principal : **998 211€**

-Budget du laboratoire vétérinaire, eaux et sols : **35 667€**

Un nouvel ajustement viendra compléter ces inscriptions lors de la prochaine Décision Modificative, il concernera notamment la provision pour risques liée au compte épargne temps (CET). Les éléments permettant l'ajustement de ce risque n'étant pas disponibles en début d'exercice.

Je vous propose d'adopter le projet de budget primitif de l'exercice 2024, tel qu'il vous est présenté.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Philippe DUPOUY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dupouy', written over the printed name.